

Josette Mouly

Bibliothèque de l'université de Paris IX, Dauphine

TABLEAUX DE LA VIE PARISIENNE

Les bibliothèques universitaires parisiennes sont, par leurs origines et leurs structures, très différentes des bibliothèques universitaires de province et méritent par là-même un détour.

Avant 1968, Paris avait une université formée de plusieurs facultés : aux bibliothèques de facultés – Sorbonne, Droit, Médecine, Pharmacie –, s'ajoutaient d'autres bibliothèques rattachées à l'université, telles Sainte-Geneviève, la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, la bibliothèque d'Art et archéologie, la bibliothèque des Langues orientales. Toutes ces bibliothèques, par suite de l'importance de leur fonds, sont devenues des bibliothèques interuniversitaires. Ces bibliothèques n'entrent pas dans le cadre de cet article, mais sont évidemment très présentes pour toute évaluation de la documentation parisienne et tissent une toile de fond, sur laquelle s'adosent les bibliothèques universitaires des académies de Paris, Créteil et Versailles.

L'université de Paris, dans les années 50, sort de la montagne Sainte-Geneviève, pour pouvoir s'agrandir. Ainsi, dès 1956, à Orsay, dans l'Essonne, un vaste domaine est investi par la faculté des Sciences ;

les Lettres se délocalisent en 1964-65, près de la Sorbonne dans le 5^e arrondissement, au centre Censier, sur la rive droite, dans les locaux du Grand-Palais, ainsi qu'à Nanterre dans les Hauts-de-Seine ; en 1967, les Sciences quittent complètement la Sorbonne et s'installent un peu plus bas dans le 5^e arrondissement, à la Halle-aux-vins de Jussieu. Sur chacun de ces nouveaux sites, une bibliothèque universitaire voit le jour. En 1968, lors de l'éclatement de l'université de Paris en 13 universités, certaines de ces implantations récentes forment déjà l'essentiel des nouvelles universités.

Il faut distinguer les universités nées de la scission des vieilles facultés (Paris I, II, III, IV, V, VI, VII et IX), des nouvelles universités créées hors les murs (Paris VIII, X, XI, XII et XIII).

Les universités *intra-muros* vont se partager les locaux de la faculté de Droit (Paris I, II et IX) et de la Sorbonne (Paris I, III, IV, V) et s'étendre où elles peuvent, soit sur des sites déjà existants, soit sur de nouveaux sites : rue d'Assas (Paris II), rue de Tolbiac dans le 13^e arrondissement en 1975 et Saint-Hippolyte en 1990 (Paris I), rue de Censier puis Asnières dans les Hauts-

de-Seine (Paris III), au Grand-Palais et à Clignancourt en Seine-Saint-Denis (Paris IV), à Malakoff (Paris V). Les universités de Paris VI et VII investissent le site de Jussieu, Paris IX va occuper les locaux abandonnés par l'OTAN¹, Porte Dauphine.

Les universités hors Paris, soit centres universitaires déjà existants, soit création *ex nihilo*, se mettent en place progressivement : Paris VIII s'installe (provisoirement) dans le Bois de Vincennes, avant de se retrouver, en 1980, à Saint-Denis en Seine-Saint-Denis ; Paris X prend possession du campus de Nanterre dans les Hauts-de-Seine ; Paris XI, sur le campus d'Orsay en Essonne, pour les Sciences, récupère des locaux pour le Droit à Sceaux dans les Hauts-de-Seine et crée en 1972 dans ce même département, à Châtenay-Malabry, une « faculté » de Pharmacie ; Paris XII, entre Créteil et Saint-Maur, est en Val-de-Marne et Paris XIII s'étend sur le campus de Villetaneuse en Seine-Saint-Denis.

1. OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique nord.

On peut ajouter, pour mémoire aujourd'hui, qu'à partir de 1987, plusieurs universités parisiennes avaient créé des antennes dans les villes nouvelles autour de Paris, afin de décongestionner leurs centres : ces antennes sont maintenant le cœur des nouvelles universités créées en région parisienne.

Pour compléter le puzzle des universités des trois académies de Paris, Créteil, Versailles, il faut ajouter les centres hospitaliers universitaires (CHU) : ceux-ci, nombreux dans la capitale et dans les départements limitrophes, sont répartis entre les universités de Paris V, VI, VII, XI, XII et XIII ! Les centres d'Odontologie sont eux aussi séparés : l'un à Paris V et l'autre à Paris VII.

Les bibliothèques universitaires ont suivi tant bien que mal ce contestable découpage. La loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12-11-1968 prévoyait que chaque université parisienne aurait sa bibliothèque universitaire. Aujourd'hui, à l'exception de Paris II, toutes les universités parisiennes ont leur BU.

Ces bibliothèques universitaires se sont constituées peu à peu au rythme des universités, et la croissance de certaines n'est toujours pas achevée. Toute nouvelle délocalisation d'une université implique une section de la

elles ? Avant d'observer les locaux proprement dits, en complément de ce qui précède, il est nécessaire de voir à partir du tableau 1 les champs disciplinaires couverts par les BU.

Dans Paris *intra-muros*, aucune BU, sauf Paris IX, ne couvre la totalité des disciplines enseignées dans l'université correspondante : Paris VI et VII n'ont pas les disciplines scientifiques (c'est la bibliothèque interuniversitaire de Jussieu, sur le campus de Paris VI et VII, qui couvre ces disciplines) ; les BU de Paris I, III, IV situées en dehors de la Sorbonne ont peu affaire au public enseignants-chercheurs (beaucoup des cours de 2^e et surtout 3^e cycles sont en effet donnés dans les locaux situés dans la Sorbonne), il va de soi que, là aussi, c'est la bibliothèque interuniversitaire du lieu qui est sollicitée... Quant à la BU de Paris V, elle est, pour les sciences humaines, très insuffisante.

Hors les murs, par contre, les BU couvrent les disciplines enseignées dans leur université.

On constate, dans toutes les BU parisiennes, une constante : les niveaux sont indifférenciés (les seules exceptions sont quelques CHU de Paris VI). Ceci est assez curieux, car presque toutes ces BU ont été conçues après 1962 : dans Paris

ser ces bibliothèques en prenant en compte le nombre de sections (en tout 48) qui les constituent.

Une section unique

Soit cette section est réellement unique, soit elle est considérée comme telle, car l'annexe est très secondaire par rapport à la section principale. Il s'agit de Paris I, III, VIII, IX et X, donc cinq BU (avec cinq sections principales et trois sections secondaires). Ces bibliothèques ont pour caractéristique commune un minimum de 3 000 m². Leurs divergences sont les suivantes : une seule est totalement indépendante (Paris X), trois ont été construites pour être des BU (Paris III, Paris VIII, Paris X), deux sont aménagées dans des locaux « récupérés » (Paris I, Paris IX).

Plusieurs sections

Dans cette catégorie de BU, on distingue :

– celles qui ont au plus cinq sections : Paris IV, Paris XI, Paris XII, Paris XIII, c'est-à-dire quatre BU, avec un total de treize sections.

Ces BU ont pour caractéristiques communes, premièrement, d'avoir une section plus importante que les autres (Grand-Palais, Orsay, Multi-disciplinaire à Créteil, Lettres à Villetaneuse) et, deuxièmement, d'avoir des surfaces correctes pour toutes ces sections principales : 3 700 m², 4 827 m², 9 900 m², à l'exception du Grand-Palais qui n'a que 1 270 m² (cf. tableau 2).

Leurs divergences concernent l'origine de leurs bâtiments : certaines ont des bâtiments indépendants, conçus pour être des BU : Paris XI (Orsay, Châtenay), Paris XII (Multi disciplinaire à Créteil et Saint-Maur), Paris XIII (Lettres et Sciences) ; les autres sont dans des bâtiments « récupérés » et réaménagés.

– celles qui ont plus de cinq sections : Paris V, Paris VI, Paris VII, soit trois BU, avec un total de 27 sections.

Les caractéristiques communes de ces BU sont d'être de petites dimensions (seulement quatre ont plus de 1 000 m², le CHU Bichat étant

Ce qui se voit au premier abord, ce sont des bâtiments multiples, des surfaces hétérogènes

bibliothèque : ainsi à Paris I, qui vient d'ouvrir un centre juridique rue Saint-Hippolyte dans le 13^e arrondissement, et où une BU a été prévue, il serait plus exact de dire une salle de lecture.

Faire le tour des sections des BU de Paris est un voyage qui réserve des surprises... tous les genres y sont représentés : cela va d'une bibliothèque de 15 000 m² (Paris X) à une section de 35 m² (Paris V Sciences de l'éducation)...

Une façon d'aborder les problèmes est de faire l'état des lieux : où sont ces BU, de quelles sections sont-elles composées, quelles surfaces ont-

intra-muros, on a pu estimer que les BU couvraient surtout le premier cycle, mais hors les murs ? Paris X, qui avait les « moyens physiques » de le faire, a préféré des salles différenciées par disciplines plutôt que par niveaux.

Dispersion géographique

Ce qui se voit au premier abord, c'est la dispersion géographique des sections formant la plupart des BU, donc des bâtiments multiples, des surfaces hétérogènes.

Aussi il peut être intéressant de clas-

Tableau 1
Panorama des BU parisiennes¹

BU	Surface totale en m ²	Nbre sections (Nbre sites)	Sections, localisation	Surface sections en m ²	Champ couvert
Paris I	3 885	2 (2)	<i>Tolbiac 13^e</i> Saint-Hippolyte 13 ^e	3 585 300	Sc. hum. éco. Droit
Paris III	3 860	2 (2)	<i>Censier 5^e</i> Asnières (92)	3 000 860	Sc. hum. Langues
Paris IV ²	2 110	2 (2)	<i>Grand Palais 8^e</i> Clignancourt 18 ^e	1 270 840	Langues Sc. hum.
Paris V	4 569	12 (9)	Malakoff (92) Malakoff (92) Necker 15 ^e Cochin 14 ^e Garches (92) Poincaré Boulogne (92) Paré Montrouge (92) Clichy (92) Sorbonne 5 ^e Sorbonne 5 ^e Serpente 6 ^e Serpente 6 ^e <i>Saints-Pères 6^e - Direction</i>	1 448 409 722 790 106 125 325 120 50 63 35 376	Droit Sc. hum. CHU CHU CHU CHU Odonto. Sc. soc. Sc. soc. Linguist. Sc. éduc. Psycho.
Paris VI	3 567	9 (6)	Broussais 6 ^e Bibliothèque Delarue 6 ^e Hôtel-Dieu 4 ^e Saint-Antoine 11 ^e Saint-Antoine Axial 11 ^e Trousseau 12 ^e Tenon 20 ^e Pitié-Salpêtrière 13 ^e Bibliothèque Charcot 13 ^e <i>Ecole de médecine 6^e - Direction</i>	533 294 158 492 120 90 187 1 103 290	CHU Méd. CHU CHU CHU CHU CHU CHU Méd.
Paris VII	5 663	6 (6)	Jussieu 5 ^e Bichat 18 ^e R. Debré 20 ^e Saint-Louis 10 ^e Garancière 6 ^e Saint-Louis 10 ^e <i>Jussieu 5^e - Direction</i>	662 2 625 155 1 792 232 197	Sc. hum. CHU CHU CHU Odonto. Hémato.
Paris VIII	3 561	2 (2)	<i>Saint-Denis (93)</i> Marn-la-Vallée (77)	3 410 151	Sc. hum. Urban.
Paris IX	3 200	1	<i>Porte Dauphine 16^e</i>	3 100	Sc. éco.
Paris X	15 000	1	<i>Nanterre (92)</i>	15 000	Sc. hum.
Paris XI ²	19 962	5 (5)	<i>Orsay (91)</i> Châtenay (92) Kremlin-Bicêtre (94) Clamart (92) Sceaux (92)	9 900 6 600 1 712 212 690	Sc. Pharm. CHU CHU Droit
Paris XII	7 069	3 (3)	<i>Créteil (94)</i> Mondor Créteil (94) Saint-Maur (94)	3 700 1 585 1 784	Sc. hum. CHU Droit
Paris XIII	6 758	3 (3)	<i>Villetaneuse (93)</i> Villetaneuse (93) Bobigny (93)	4 827 1 546 385	Sc. hum. Sc. CHU

1. Les sections en italique sont les sections principales où se trouve la direction.

2. Paris IV : l'annexe de la Sorbonne n'est pas prise en compte (cave) ; Paris XI : les annexes de Sceaux et d'Orsay ne sont pas étudiées ; Paris X : couvre les Sciences humaines, le Droit et les Sciences économiques ; Paris XII : Créteil est multidisciplinaire.

Tableau 2
Surface des sections

BU	Sections	Surface sections en m²	Surface service public en m²	Nombre de salles
Paris I	Tolbiac 13 ^e	3 585	2 300	5
	Saint-Hippolyte 13 ^e	300	280	1
Paris III	Censier 5 ^e	3 000	1 470	2
	Asnières (92)	860	840	3
Paris IV	Grand Palais 8 ^e	1 270	530	2
	Clignancourt 18 ^e	840	335	2
Paris V	Droit Malakoff (92)	1 448	745	2
	Sc. hum. Malakoff (92)	409	338	1
	CHU Necker 15 ^e	722	540	2
	CHU Cochin 14 ^e	790	480	2
	CHU R. Poincaré (92)	106	106	2
	CHU A. Paré (92)	125	95	1
	Odontologie (92)	325	250	2
	Sc. soc. 1 ^{er} cycle (92)	120	120	1
	Sc. soc. recherche 5 ^e	50	40	1
	Linguistique Sorbonne 5 ^e	63	50	1
	Sc. éduc. Serpente 6 ^e	35	35	1
	Psycho. Serpente 6 ^e	376	130	1
	Paris VI	CHU Broussais 6 ^e	533	380
CHU Hôtel-Dieu 4 ^e		158	140	1
CHU Saint-Antoine 11 ^e		492	390	2
Saint-Antoine Axial		120	100	1
CHU Trousseau 12 ^e		90	90	1
CHU Tenon 20 ^e		187	130	1
CHU Pitié-Salpêtrière 13 ^e		1 103	557	2
Bibliothèque Charcot 13 ^e		290	180	2
Bibliothèque Delarue 6 ^e		294	230	1
Paris VII	Lettres Jussieu 5 ^e	662	560	2
	CHU Bichat 18 ^e	2 625	1 950	4
	CHU R. Debré 20 ^e	155	155	1
	CHU Saint-Louis 10 ^e	1 792	850	2
	Odontologie 6 ^e	232	200	1
	Hématologie 10 ^e	197	164	-
Paris VIII	Saint-Denis (93)	3 410	1 350	3
	Urbanisme (77)	151	-	1
Paris IX	Porte Dauphine 16 ^e	3 200	1 400	3
Paris X	Campus Nanterre (92)	15 000	5 900	7
Paris XI	Sciences Orsay (91)	9 900	2 920	4
	Pharm. Châtenay (92)	6 600	2 000	2
	CHU Kremlin-Bicêtre (94)	1 712	974	2
	CHU Clamart (92)	212	105	1
	Droit Sceaux (92)	690	327	2
Paris XII	Multidisciplinaire Créteil (94)	3 700	2 220	2
	CHU Mondor Créteil (94)	1 585	756	2
	Droit Saint-Maur (94)	1 784	850	2
Paris XIII	Lettres Campus Villetaneuse (93)	4 827	1 720	4
	Sciences Campus Villetaneuse (93)	1 546	330	2
	CHU Bobigny (93)	385	120	1

l'exception avec ses 2 625 m²). De plus, la plupart des sections ont des bâtiments « récupérés », sauf Paris V (CHU Necker), Paris VI (CHU Pitié-Salpêtrière), Paris VII (CHU Bichat, Saint-Louis), qui ont, en fait, les surfaces les plus grandes.

Il se dégage de ce classement, que, généralement, plus les BU sont morcelées en de nombreuses sections, plus ces sections ont de petites surfaces. D'autre part, et cela mérite d'être noté, les BU de Paris V, Paris VI et Paris VII totalisent 27 sections dispersées dans 10 arrondissements parisiens et 5 villes de Haut-de-Seine, avec le plus souvent, des surfaces modestes.

Hétérogénéité des surfaces

L'autre façon d'aborder les locaux de ces BU est d'étudier leurs surfaces. Les surfaces indiquées dans le tableau 1 (surface totale des sections) méritent d'être « pondérées » par la surface consacrée au service public, pour approcher au plus près les réelles capacités d'accueil des sections (cf. tableau 2).

En prenant en compte la surface des sections et en « pondérant » par la surface « service public », on peut regrouper ainsi les sections :

– six sections de plus de 1 700 m² de service public

C'est évidemment parmi elles que se trouvent les plus grandes surfaces totales. Paris X « dénote » avec 15 000 m², les trois autres grandes sections sont : à Paris XI Orsay et Châtenay (9 900 m² et 6 600 m²) et à Paris XIII, la section Lettres avec près de 5 000 m².

Nous avons là affaire à de « vraies » BU, ayant plusieurs salles diversifiées et des ratios surface service public/surface totale faibles (moins de 0,4), ce qui indique des surfaces importantes pour les magasins, les bureaux, les dégagements, etc.

A ce premier groupe se rattachent Paris I et Paris XII Multidisciplinaire, qui ont des espaces de service public importants, mais moins de 4 000 m² de surface totale (ratio surface service public/surface totale autour de 0,6).

– Douze sections de plus de 1 000 m² de surface totale (sans compter les six précédentes)

Quatre sections, parmi elles, ont plus de 1 000 m² de surface service public : Paris III Censier, Paris VII CHU Bichat, Paris VIII Saint-Denis et Paris IX. Ce sont aussi les plus grandes surfaces totales (de 3 400 à 2 600 m²), ratio surface service public/surface totale autour de 0,4 à l'exception de Bichat 0,74 !

Les autres sections ont des surfaces totales moindres (moins de 1 800 m²) et des ratios surface service public/surface totale proches de 0,5. Comme il faut toujours des exceptions, le ratio de Paris XIII Sciences est de 0,2 ! avec 1 546 m² de surface totale pour 330 m² de salles de lecture.

Trente sections sont sous-dimensionnées de fait, quels que puissent être les services qui leur sont demandés : ce constat pèsera sur l'ensemble de cette étude.

Surface et nombre de places

Les locaux ayant été abordés sous deux de leurs aspects (dispersion et surfaces), il devient pertinent de regarder le service rendu aux étudiants par rapport à ces surfaces totales et, en même temps, le nombre de places.

Pour essayer d'y voir plus clair, un découpage en trois parties a paru nécessaire : les bibliothèques dans Paris, celles hors Paris et les biblio-

On peut constater que trente sections sont sous-dimensionnées de fait

Ce groupe, apparemment disparate, a comme unité d'avoir au moins deux salles publiques et de présenter des sections qui sont des BU, mais dont les surfaces réduites ne devraient normalement recevoir qu'une population étudiante numériquement faible.

– Trente sections de moins de 1 000 m² de surface totale

On peut distinguer deux catégories à l'intérieur de ce groupe : les plus de 400 m² (9) ... et les autres.

En fait, par suite du nombre important de sections si petites, on peut estimer que celles de plus de 400 m² jouent un rôle non négligeable : elles sont soit annexes (Paris III Asnières, Paris IV Clignancourt), soit CHU de premiers cycles, soit sections « à part entière » (Paris XI Sceaux). Sauf exception (Clignancourt et Sceaux 0,4), le ratio surface service public/surface totale est important : 0,7/8. Plus la surface totale diminue, plus le pourcentage du service public sera élevé : la lanterne rouge est détenue par Paris V Sciences de l'éducation avec 35 m² ! Ces 35 m² sont intégralement dédiés au service du public.

thèques médicales (en laissant à Paris XI la Pharmacie, par suite de l'importance de la surface de cette section).

Bibliothèques intra-muros

Ces bibliothèques universitaires sont liées aux universités *intra-muros*, correspondant à l'ancienne Sorbonne (cf. tableau 3).

Le ratio surface de la BU/nombre d'étudiants est très faible, allant de « l'exceptionnel » 0,86 m² pour un étudiant à la section d'Asnières de Paris III à 0,05 m² à la section Lettres de Paris VII. En fait, outre Asnières, déjà cité, seules Paris IV Grand-Palais et Paris IX Dauphine offrent près de 0,50 m² par étudiant. La moyenne, sinon, tourne autour de 0,25 m² : Paris I Tolbiac (0,24), Paris III Censier (0,19), Paris IV Clignancourt (0,17), etc.

On trouve, et ceci découle en partie de ce qui précède, un très faible ratio nombre d'étudiants/places assises : Paris III Asnières et Paris IV Grand-Palais arrivent nettement en tête en offrant une place assise respective-

ment pour 5 et 7 étudiants. Ensuite, tout se dégrade : une place assise pour 13 étudiants à Paris IX Dauphine, une pour 16 étudiants à Paris V Malakoff, une pour 20 à Paris I Tolbiac, une pour 22 à Paris III Censier, une pour 29 à Paris IV Clignancourt et une pour 120 à Paris V Sciences de l'éducation, avec, comme record, une place pour 163 étudiants à Paris VII Lettres.

On s'aperçoit que, sur ces 18 sections de BU, quatre seulement – ce qui est une situation totalement anormale – offrent plus de 0,5 m² de surface par étudiant et une place assise pour moins de 20 étudiants.

Bibliothèques extra-muros

Les bibliothèques universitaires liées aux universités créées hors les murs ont-elles les mêmes caractéristiques ? Le ratio surface/étudiant de ces 10 sections hors Paris est un peu moins accablant, à deux exceptions près (mais importantes) Paris VIII et Paris XI Sceaux qui offrent à chaque

Tout étant relatif, la banlieue est moins à l'étroit que Paris-Centre

étudiant 0,17 m² ! Pour les autres sections, on constate que les étudiants de Paris XI Orsay et de la Pharmacie à Châtenay sont à l'aise (0,95 m² et 2,06 m²). La moyenne tourne autour de 0,50-0,60 m² par étudiant, sauf à Paris XIII Saint-Maur (0,37 m²).

Par contre, le nombre de places assises n'est guère meilleur que dans les BU de Paris-Centre : très peu de BU ont une place pour moins de 15 étudiants (Paris XI Pharmacie : une pour 6, Paris X : une pour 13, Paris XII Saint-Maur : une pour 16) : la moyenne se situe autour d'une place pour 20 étudiants avec une « pointe » à une place pour 53 étudiants à Paris VIII Saint-Denis.

Contraintes et perspectives

Tout étant relatif, la « banlieue » est moins à l'étroit que Paris-Centre. Ceci peut s'expliquer par l'origine des locaux des BU. En effet, à l'exception de Paris III Censier, les autres BU des universités ayant leur siège à Paris se sont installées dans des locaux existants, inadaptés à leurs nouvelles fonctions. Le bâtiment de Paris I Tolbiac, construit en 1975, est constitué de modules identiques, avec un bloc sanitaire au milieu ; la BU a reçu des modules qui n'ont nullement été pensés pour abriter une bibliothèque. Des contraintes très lourdes pèsent donc sur l'ensemble de ces locaux parisiens (problèmes de charge au sol, de distribution des salles, d'éloignement des magasins, de manque de bureaux, etc.)

Tableau 3
BU intra-muros

BU	Sections localisation	Nombre d'étudiants	Surface BU en m²	Places assises
Paris I	Tolbiac 13 ^e	15 000	3 585	717
	Saint-Hippolyte 13 ^e	2 500	300	60
Paris III	Censier 5 ^e	15 500	3 000	684
	Asnières (92)	1 000	860	200
Paris IV	Grand Palais 8 ^e	2 000	1 270	268
	Clignancourt 18 ^e	5 000	840	170
Paris V	Droit Malakoff (92)	4 246	1 448	280
	Sc. hum. Malakoff (92)	2 250	409	140
	Odontologie (92)	1 985	325	≈100
	Sc. soc. 1 ^{er} cycle (92)	293	120	-
	Sc. soc. recherche 5 ^e	750	50	20
	Linguistique Sorbonne 5 ^e	733	63	20
	Sc. éduc. Serpente 6 ^e	1 205	35	10
Paris VII	Psycho. Serpente 6 ^e	2 445	376	60
	Lettres Jussieu 5 ^e	11 930	662	73
Paris VII	Odontologie 6 ^e	1 323	232	60
	Hématologie 10 ^e	1 539	197	34
Paris IX	Porte Dauphine 16 ^e	6 300	3 100	470

Tableau 4
BU extra-muros

BU	Sections localisation	Nombre d'étudiants	Surface BU en m ²	Places assises
Paris VIII	Saint-Denis (93)	19 600	3 410	364
	Urbanisme (77)	?	151	15
Paris X	Campus Nanterre (92)	32 300	15 000	2 400
Paris XI	Sciences Orsay (91)	10 400	9 900	600
	Pharm. Châtenay (92)	3 200	6 600	500
	Droit Sceaux (92)	4 030	690	162
Paris XII	Multidisciplinaire Créteil (94)	8 890	3 700	440
	Droit Saint-Maur (94)	5 100	1 784	326
Paris XIII	Lettres Campus Villetaneuse (93)	8 000	5 000	622
	Sciences Campus Villetaneuse (93)	1 950	1 546	160

Dans les académies de Créteil et Versailles, il a fallu construire les nouvelles universités. Toutes les BU répertoriées dans le tableau 4 ont été construites pour être ce qu'elles sont, sauf Paris XI à Sceaux (aussi celle-ci est-elle petite, vétuste, mal comode). Ces BU sont donc dans l'ensemble beaucoup plus agréables que celles de Paris-même, avec des recherches architecturales réussies (Paris X Nanterre, Paris XI Orsay et Châtenay, Paris XII Multidisciplinaire à Créteil, Paris XIII Lettres).

Le problème posé est celui de la surpopulation étudiante en région parisienne : Paris X, prévu pour 15 000 étudiants, en reçoit aujourd'hui 32 000 ; il en va de même pour Paris VIII sous-dimensionné en 1980, ainsi que Paris XII et Paris XIII. Les universités du centre de Paris ont aussi connu une croissance incontrôlable. Parallèlement, aucune construction ni extension de BU n'ont eu lieu. La saturation est totale, sauf là où un malthusianisme rigoureux s'est installé (Paris IX Dauphine, Paris XI Orsay et les sciences médicales, dont on reparlera plus loin). La situation dans Paris est aggravée par suite de la raréfaction du terrain (à un coût prohibitif) : quelle perspective d'agrandissement ? Paris I Tolbiac peut au mieux « récupérer un module », Paris VII Lettres a un véritable projet de construction et Paris IX d'agrandisse-

ment. Rien n'est assuré pour Paris III et Paris V.

Hors les murs, le terrain est moins cher, des espaces existent, mais les besoins sont tels qu'il faut se garder d'être optimiste : Paris VIII Saint-Denis va avoir une nouvelle BU, des projets existent pour Paris XI Sceaux, Paris XIII Lettres et Sciences, pour Paris X Nanterre aussi. Dans quels délais et sous quelles formes seront-ils réalisés ?

Les bibliothèques médicales

Les problèmes des bibliothèques médicales sont différents des autres sections de BU : sur 23 sections, 6 ont plus de 1 000 m² (dont 3 plus de 2 000 m²). Donc il s'agit de sections de petites dimensions dans l'ensemble. Pour cette raison, les ratios de surface par étudiant sont mauvais à Paris V (de 0,05 m² à Poincaré à 0,28 m² à Necker). Ce pourcentage est meilleur à la Pitié-Salpêtrière et aux CHU de Paris VII, à Paris XI (Kremlin-Bicêtre) et Paris XII, par suite des surfaces importantes.

Le nombre de places assises par étudiant suit ce même constat. Ce n'est donc pas là que réside l'originalité des bibliothèques médicales parisiennes, mais dans le fait qu'elles forment un réseau dense.

L'ensemble de ces bibliothèques forme un tout sur la région parisienne et a été considéré comme tel dans la

première structure en BIU des années 60. La BIU C incluait la biblio-thèque interuniversitaire de médecine et l'ensemble des bibliothèques médicales. En 1978 lui a succédé, lors de l'éclatement de l'ancienne structure et afin d'éviter le manque de coordination, le service de coopération des sections médicales des bibliothèques universitaires. Aujourd'hui, il n'y a plus rien : à l'intérieur de chaque université, chacun vit sa vie dans sa bibliothèque. Il en résulte de petites unités dispersées, certes très utiles et actives, mais où le manque de coordination est fort préjudiciable, sauf, et c'est l'exception qui confirme la règle, Paris VI qui, composé uniquement de CHU, a mis en place une politique cohérente.

Arrivé à ce point de l'étude, il devient évident que, d'une façon générale, s'il y a une inadéquation entre le nombre d'étudiants et la surface des BU, celle-ci ne va pas sans générer des dysfonctionnements pour lesdites BU. Quelques-uns de ces points vont être éclaircis, volontairement peu, pour ne pas alourdir cet article : le fonctionnement des établissements par rapport au public prendra en compte le libre accès et l'emprunt d'ouvrages ; le fonctionnement interne de l'établissement passe par le personnel : de quels bureaux dispose-t-il ?

Le libre accès

Contrairement aux autres thèmes étudiés jusqu'à présent, il n'est pas possible de faire ici des déductions sur les pourcentages de collections mises en libre accès dans les BU, en ne croisant pas ces données avec d'autres. En effet, le pourcentage indiqué est lié à la surface affectée au service public (donc à la structure des locaux : espace magasins, bureaux...), mais aussi à l'importance des collections, à la discipline desservie.

De plus, les périodiques appellent d'autres réserves : l'intérêt pour le lecteur est d'avoir tous les périodiques de l'année en cours à sa disposition. C'est donc le nombre de

mètres linéaires en libre accès qui peut être le plus significatif.

Vingt-sept sections en libre accès : Paris I Tolbiac, Paris III Asnières, Paris V Droit, CHU Cochin, CHU Poincaré, CHU Paré, Paris VI toutes les sections, Paris VII toutes les sections sauf Odontologie, Paris X, Paris XI Pharmacie, CHU Kremlin et Clamart, Paris XII Multidisciplinaire, Paris XIII Lettres et Sciences.

Vingt-sept sections ont donc une importante partie de leurs fonds en libre accès, mais il faut tempérer cet optimisme en remarquant que dix-sept d'entre elles sont des CHU, sections monodisciplinaires très spécifiques. Il est à remarquer aussi que parmi les dix autres, 8 ont des locaux construits à usage de BU (ce qui est aussi le cas de plusieurs CHU).

Sept sections importantes à libre accès réduit : Paris III Censier, Paris IV Grand-Palais, Paris VIII Saint-Denis, Paris IX, Paris XI Orsay, Sceaux, Paris XII Saint-Maur. En fait, seulement sept sections importantes ont peu de libre accès, mais il s'agit de sections principales, ayant pour disciplines des Lettres/Sciences humaines ou du Droit/Sciences économiques, des secteurs à fort taux de fréquentation. Comparons trois sections de disciplines proches, montrant différents paramètres à prendre en compte : Paris I Tolbiac, Paris III Censier et Paris VIII Saint-Denis (cf. tableau 6). Paris I Tolbiac, qui a le plus fort pourcentage de service public par rapport à sa surface totale et les collections les moins importantes, a un

Tableau 5
Les bibliothèques médicales

BU	Sections intitulé	Nombre d'étudiants	Surface BU en m ²	Places assises
Paris V	CHU Necker 15 ^e	2 550	722	180
	CHU Cochin 14 ^e	4 124	790	200
	CHU R. Poincaré (92)	2 100	106	≈80
	CHU A. Paré (92)	1 700	125	≈80
	Odontologie (92)	1 985	325	≈100
Paris VI	CHU Broussais 6 ^e	1 326	833	200
	CHU Hôtel-Dieu 4 ^e	496*	158	20
	CHU Saint-Antoine 11 ^e	2 176	492	100
	Saint-Antoine Axial	800*	120	16
	CHU Trousseau 12 ^e	410*	90	17
	CHU Tenon 20 ^e	500*	187	20
	CHU Pitié-Salpêtrière 13 ^e	1 970	1 103	254
	Bibliothèque Charcot 13 ^e	1 150*	290	22
Bibliothèque Delarue 6 ^e	135*	294	40	
Paris VII	CHU Bichat 18 ^e	2 212	2 625	358
	CHU R. Debré 20 ^e	?	155	?
	CHU Saint-Louis 10 ^e	2 323	1 792	276
	Odontologie 6 ^e	1 323	232	60
	Hématologie 10 ^e	1 539*	197	34
Paris XI	CHU Kremlin-Bicêtre (94)	2 503	1 712	265
	CHU Clamart (92)	580*	212	45
Paris XII	CHU Mondor Créteil (94)	2 640	1 585	280
Paris XIII	CHU Bobigny (93)	2 490	400	60

* CHU niveau recherche, c'est le nombre d'inscrits à la section qui est indiqué et non le nombre de médecins potentiels.

libre accès de 80 % (ouvrages) et 42 % (périodiques). Paris VIII qui, au contraire, a peu de surface de service public et beaucoup de collections, a un libre accès de 16 % (ouvrages) et 19 % (périodiques). Entre les deux, Paris III Censier a un libre accès de 45 % (ouvrages) et 26 % (périodiques).

En dehors des CHU et des BU construites à usage de BU, le libre accès est peu développé en région parisienne : le sous-dimensionnement des surfaces y joue certainement un rôle primordial. L'augmentation du libre accès se faisant au détriment des places assises, que privilégier ?

On peut remarquer, que sur ce point aussi, les instructions de 1962 n'ont guère été suivies..., mais plus que le fait d'une volonté consciente, ce sont les locaux qui en sont, semble-t-il, responsables.

Le prêt aux étudiants et aux enseignants chercheurs

Cette activité revêt deux aspects : la communication sur place et le prêt à domicile.

La communication sur place

Celle-ci est évidemment liée aux locaux, dans la mesure où le libre accès en dépend en partie. Logiquement, plus le libre accès sera développé, plus le prêt sur place sera faible, et inversement. Mais l'importance des collections est un autre facteur à prendre en compte.

Une comparaison entre quelques sections caractéristiques le montre (cf. tableau 7) : il est intéressant de regarder Paris III, où la communication sur place est faible et où, cependant, seulement 45 % des fonds sont en libre accès. Pourquoi ? Paris III, qui a un fonds documentaire important, n'a étendu son libre accès qu'il y a 3 ans : le choix des ouvrages, fait récemment donc, correspond aux besoins, il s'est ensuivi une chute de la demande en magasin.

Pour les autres exemples, tout est « classique » : l'importance des fonds

Tableau 6
Comparaison entre 3 sections de disciplines proches

	Tolbiac	Censier	Saint-Denis
Surf. totale en m ²	3 500	3 000	3 400
Surf. serv. public en m ²	2 300	1 470	1 400
% serv. public/surf. tot.	0,65 %	0,49 %	0,41 %
Nbre d'étudiants	15 000	15 500	19 600
Coll. m./linéaires	2 070	3 300	6 100

Tableau 7
Communication sur place

Sections	Fonds ouvrages	% libre accès	Communication sur place
Paris I Tolbiac	78 000	80 %	8 000
Paris IX	90 000	7 %	75 500
Paris X	269 000	66 %	184 000
Paris III Censier	123 000	45 %	6 000
Paris VIII	152 000	16 %	24 000

de Paris X entraîne une forte demande, quoique le libre accès y soit relativement important.

Beaucoup de CHU sont en complet libre accès, et n'ont donc pas de communication sur place. Dans le cas contraire, par exemple à Paris V Necker, la demande est forte (13 200).

Le prêt à domicile

Celui-ci est pratiqué partout pour les monographies. Les périodiques, eux, ne sont pas toujours prêtés, cela dépend de la politique de chaque section.

Le prêt à domicile bénéficie presque partout de l'informatisation MOBIBOP (seuls, quelques très petits centres, entre 14 et 16, n'en sont pas équipés). Cette activité croît dans toutes les sections, parfois de façon spectaculaire pour certaines (+ 20 % par an).

Les ratios de ce prêt dépendent du nombre d'étudiants de la section ou du nombre d'inscrits à la section (ce qui parfois change considérablement les résultats) par rapport au nombre d'ouvrages empruntés.

En faisant le calcul sur le nombre d'inscrits, puisque c'est l'usage dans l'ESGBU², on constate que les sections aux plus forts taux sont :

- les CHU « 1er cycle », globalement avec des taux de 11 à 23, à l'exception de Paris V Necker, 5 ;
- Paris I Tolbiac, 9, Paris XII Saint-Maur, 12, Paris XIII Lettres, 11 sont en tête pour les Sciences humaines/Droit ;
- Paris XIII en Sciences, 16, Paris XI Orsay, 10.

Il faut remarquer que ces sections ont toutes un libre accès important (60 % au moins). On s'aperçoit également que le taux de prêts par étudiant est, en général, faible lorsque le libre accès est en dessous de 50 % : Paris III Censier (6,6 pour 45 %), Paris IV Grand-Palais (5,6 pour 10 %), Paris VIII (4,6 pour 16 %), mais meilleur à Paris IX (7,8 pour 7 %), avec bien sûr des exceptions : Paris XII Multidisciplinaire (6,7 pour 69 %), Paris X (7,8 pour 66 %).

2. ESGBU : Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires.

Tableau 8
Personnel des BU

BU	Sections	Nombre d'étudiants	Personnel total	Bureaux	
				Surface	Nombre
Paris I	Tolbiac 13 ^e	15 000	36	≈400	11
	Saint-Hippolyte 13 ^e	2 500	-	25	1
Paris III	Censier 5 ^e	15 500	25	190	7
	Asnières (92)	1 000	6	-	-
Paris IV	Grand Palais 8 ^e	2 000	19	120	4
	Clignancourt 18 ^e	5 000	9	58	2
Paris V	Droit Malakoff (92)	4 246	4	50	5
	Sc. hum. Malakoff (92)	2 250	4	30	2
	CHU Necker 15 ^e	2 550	8	70	4
	CHU Cochin 14 ^e	4 124	6	45	2
	CHU R. Poincaré (92)	2 100	2	-	-
	CHU A. Paré (92)	1 700	2	-	-
	Odontologie (92)	1 985	4	-	-
	Sc. soc. 1 ^{er} cycle (92)	293	1	-	-
	Sc. soc. recherche 5 ^e	750	1	15	1
	Linguistique Sorbonne 5 ^e	733	1	15	1
	Sc. éduc. Serpente 6 ^e	1 205	1	-	0
	Psycho. Serpente 6 ^e	2 445	2	20	1
	Paris VI	CHU Broussais 6 ^e	1 326	6	40
CHU Hôtel-Dieu 4 ^e		496 ¹	1	15	1
CHU Saint-Antoine 11 ^e		2 176	9	60	3
Saint-Antoine Axial		800 ¹	3	20	1
CHU Trousseau 12 ^e		410 ¹	1	-	0
CHU Tenon 20 ^e		500 ¹	2	-	-
CHU Pitié-Salpêtrière 13 ^e		1 970	10	87	3
Bibliothèque Charcot 13 ^e		1 150 ¹	1	40	2
Bibliothèque Delarue 6 ^e	135 ¹	1	-	-	
Paris VII	Lettres Jussieu 5 ^e	11 930	42	≈100	7
	CHU Bichat 18 ^e	2 212	9	80	5
	CHU R. Debré 20 ^e	?	1	-	-
	CHU Saint-Louis 10 ^e	2 323	6	50	3
	Odontologie 6 ^e	1 323	4	40	1
	Hématologie 10 ^e	1 539 ¹	3	-	-
Paris VIII	Saint-Denis (93)	19 600	45	409	13
	Urbanisme (77)	-	-	-	-
Paris IX	Porte Dauphine 16 ^e	6 300	33	410	22
Paris X	Campus Nanterre (92)	32 300	87	≈700	-
Paris XI	Sciences Orsay (91)	10 400	50	751	16
	Pharm. Châtenay (92)	3 200	16	400	11
	CHU Kremlin-Bicêtre (94)	2 503	9	140	5
	CHU Clamart (92)	580 ¹	2	20	1
	Droit Sceaux (92)	4 030	13	144	5
Paris XII	Multidisciplinaire Créteil (94)	8 890	11	60	4
	CHU Mondor Créteil (94)	2 640	11	150	4
	Droit Saint-Maur (94)	5 100	11	100	4
Paris XIII	Lettres Campus Villetaneuse (93)	8 000	25	400	10
	Sciences Campus Villetaneuse (93)	1 950	10	126	61
	CHU Bobigny (93)	2 490	4	15	1

1. CHU niveau recherche, bibliothèque spécialisée : nombre d'inscrits et non d'étudiants.

2. Paris VII Lettres : 4 titulaires seulement (en tout 9 personnes).

Si l'extension du libre accès entraîne logiquement la diminution de la communication sur place, pour aller jusqu'à sa disparition dans le cas du « tout-libre-accès », il semble que la demande en prêt soit plus importante lorsque l'on peut librement choisir les ouvrages dont on a besoin : ce qui veut dire qu'une documentation « à portée de la main » est évidemment prise et empruntée. On constate un enchaînement connu : libre accès, augmentation de la consultation sur place et de l'emprunt. Seul l'agrandissement des sections peut permettre le développement de ce processus.

Le personnel et les locaux

Deux aspects sont étudiés dans tableau 8 : la surface consacrée au personnel dans la section et le taux d'encadrement des lecteurs.

– la surface consacrée au personnel est traduite dans le tableau par la surface des bureaux (sans prendre en compte les autres besoins : salles de réunion, de repos, réfectoire, etc.) On peut considérer, dans ces conditions, que la norme pour que le personnel soit à l'aise est de 15 m² par personne.

Certaines sections remplissent ces critères : Paris IX dispose de 18 m² par personne et de 22 bureaux pour 33 personnes, Paris XI Orsay a 15 m², mais n'a que 16 bureaux pour 50 personnes, Paris XI Pharmacie a 25 m² et 11 bureaux pour 16 personnes, Paris XI CHU Kremlin a 15 m² et 5 bureaux pour 9 personnes, Paris XIII Lettres a 16 m², mais n'a que 10 bureaux pour 25 personnes.

A part ces cinq « paradis » (en fait 3), les autres sections sont bien en deçà de ces surfaces : l'offre la plus basse est de 7 m² par personne (Paris III Censier et les 2 sections de Paris IV). Les petites sections d'une ou deux personnes sont volontairement exclues, car le ratio y est faussé : Paris V Sciences sociales ou linguistique ont un bureau pour une per-

sonne, ce bureau servant aussi de magasin. En dehors donc de ces sections, combien ont un ratio nombre de bureaux/nombre de personnel de un pour deux ? Six seulement (Paris VII Lettres, CHU Bichat et Saint-Louis, Paris XI Pharmacie et CHU Kremlin, Paris XIII Sciences). Ceci veut dire que presque toutes les sections manquent d'espace de bureaux, donc que le personnel travaille dans des conditions peu agréables et que ceci joue sur son efficacité.

– Le deuxième aspect mis en évidence par le tableau 8, est le taux d'encadrement des lecteurs : celui-ci dépend du ratio nombre d'étudiants/nombre d'agents et semble indépendant des locaux eux-mêmes. Cela est vérifié si l'encadrement est normal, mais une rapide analyse montre qu'à de rares exceptions, l'encadrement dans les BU parisiennes est très faible. La norme moyenne, souhaitable, est de une personne pour 200 étudiants... Quelles sections y répondent ? Paris IV Grand-Palais a une personne pour 105 étudiants, Paris VI CHU Pitié, une pour 197, Paris IX, une pour 196, Paris XI Orsay, une pour 208, Paris XI Pharmacie, une pour 200 et Paris XIII Sciences, une pour 195.

Dans les 42 sections restantes, on trouve des ratios supérieurs à une personne pour 200 étudiants, avec des sommets : 1 personne pour plus de 1 000 étudiants : Paris VI Droit (1060) ; CHU Poincaré (1 050) ; Sciences de l'éducation (1 205) ; Psychologie (1 220) ; Paris VII Lettres (2 982 sans compter le personnel non titulaire ou 1 325 avec le personnel non titulaire).

Si du personnel était nommé en nombre suffisant dans les BU de Paris pour assurer un encadrement normal des lecteurs, où le mettrait-on ?

Ce tour d'horizon, incomplet, de différents aspects des bibliothèques universitaires parisiennes fait apparaître à l'évidence l'inadaptation entre les surfaces et le nombre d'étudiants,

comme cela a déjà été noté. A cela s'ajoute des sections parfaitement injustifiables.

A partir de ce constat, il est difficile de faire des observations sur un fonctionnement dans des locaux plus adaptés.

Ainsi les statistiques de l'ESGBU sont-elles très peu pertinentes pour mesurer les performances de ces bibliothèques : qu'y a-t-il de commun entre une BU de 15 000 m², d'un seul tenant, pour 32 000 étudiants (Paris X) et celle de 4 569 m² en 12 sections, pour 22 000 étudiants (Paris V) ?

Dans le contexte actuel, ceci pose des problèmes aigus : quelle image la BU, intra-muros, tronquée, a-t-elle dans son université ? Alors qu'elle est en « concurrence » très souvent dans la même université, avec une BIU... Comment certaines de ces bibliothèques, dont l'hétérogénéité et la dispersion des sections sont la structure, seront-elles prises en compte dans la contractualisation ? Parallèlement, dans l'ancienne Sorbonne existent des bibliothèques d'UFR³ multiples et importantes ; la mise en place d'un Service commun de la documentation cohérent ne sera pas toujours aisé.

Tout cela implique une réflexion sur les besoins en construction par discipline, par niveau, dans le centre de Paris, aboutissant à des regroupements cohérents sur de grandes surfaces.

Les bibliothèques universitaires hors les murs doivent s'agrandir au rythme de leur université : leurs difficultés s'apparentent davantage à celles des bibliothèques universitaires de province saturées, qu'à celles du centre de Paris. On ne peut espérer sortir de cette asphyxie que par un rééquilibrage des universités en Ile-de-France, avec, en outre, la création de quatre universités nouvelles...

*Décembre 1991**

3. UFR : Unité de formation et de recherche.

* Cet article est écrit à partir du mémoire de Josette MOULY, Les locaux des bibliothèques universitaires de Paris : conséquences sur leur fonctionnement, septembre 1991.